

**DEPARTEMENT DES YVELINES**

\*\*\*\*\*

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

\*\*\*\*\*

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE**

**RESSOURCES**

\*\*\*\*\*

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ARRETE**

**PORTANT COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE  
DU DEPARTEMENT DES YVELINES**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES**

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux, modifiée ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, modifiée ;

VU le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques des collectivités territoriales et leurs établissements publics, modifié ;

VU la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 relative à l'élection du Président du Conseil Départemental ;

VU les délibérations du Conseil Départemental du 17 avril 2015 et du 14 octobre 2016 relatives à la désignation des représentants du Conseil Départemental au sein de commissions administratives et d'organismes extérieurs ;

VU la délibération du Conseil Départemental du 18 mai 2018 supprimant la composition paritaire du Comité Technique départemental, avec 6 représentants de l'administration titulaires et 12 représentants du personnel titulaires ;

VU le procès-verbal du 6 décembre 2018 de proclamation des résultats à l'élection des représentants du personnel au Comité Technique ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation des membres du Comité Technique, représentants de l'administration et du personnel, et de modifier en conséquence la liste des membres du Comité Technique fixée dans l'arrêté du 6 août 2018 ;

SUR proposition de M. le Président du Conseil Départemental ;

## ARRETE

---

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La liste des membres du Comité technique du Département des Yvelines est fixée comme suit :

### REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

#### Membres titulaires :

- Mme Josette JEAN., Conseiller Départemental délégué au personnel, Présidente du Comité technique
- Mme Laurence TROCHU, Conseiller Départemental
- M. Yves CABANA, Directeur Général des Services
- Mme Myriam LEPETIT-BRIÈRE, Directrice des Ressources Humaines
- M. Damien BOCZMAK, Directeur Général Adjoint des Ressources
- M. Albert FERNANDEZ, Directeur Général Adjoint des Solidarités

#### Membres suppléants :

- Mme Elisabeth GUYARD, Conseiller Départemental
- M. Jean-Noël AMADEI, Conseiller Départemental
- Mme Laure DELTOUR, Directrice Générale Déléguée
- M. Ollivier GUILBAUD, Directeur Général Adjoint des Territoires
- Mme Fanny ERVERA, Directrice du Territoire d'action départementale St Quentin
- Mme Stéphanie TRILLE, Directrice adjointe des Ressources Humaines

## REPRESENTANTS DU PERSONNEL

### Membres titulaires :

- Organisation CFDT :
  - M. Olivier BOYER
  - Mme Dalila CHETOUANE-GIROUX
- Organisation CFE-CGC :
  - M. Serge VAGNER
- Organisation CGT :
  - M. Tristan FOURNET
  - Mme Lynda SALLES
  - M. Stéphane TOPALIAN
  - Mme Valérie PROISY-RAMAGE
  - Mme Nelly PASCAUD
  - Mme Sophie GOURVIL
- Organisation FA :
  - M. Pascal GUILLET
  - Mme Florence PENARD
- Organisation FO :
  - Mme Isabelle HERVET

### Membres suppléants :

- Organisation CFDT :
  - M. Eric LE LIBOUX
  - Mme Sarra KHELIF
- Organisation CFE-CGC :
  - Mme Anne EVAIN
- Organisation CGT :
  - Mme Laurence GREDESCHE
  - M. Frédéric SYLVESTRE
  - M. Thomas BARRET
  - Mme Sandrine JARDRY
  - M. Patrick CARIBEAUX
  - Mme Sandrine TEREFEKNO
- Organisation FA :
  - M. Rémi JUBLIN
  - Mme Sophie DJIAN
- Organisation FO :
  - M. Eric DUCHEMIN

**ARTICLE 2** : M. le Directeur Général des Services est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte,  
informe que le présent arrêté peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant  
le Tribunal Administratif dans un délai  
de deux mois à compter de sa publication.

Versailles, le 16 JAN. 2019

**P/LE PRESIDENT  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**

Publié le : 16 JAN. 2019

Yves CABANA

